

# OBS, la fusion fait la force ?

22 janvier 2018 – IL – Orange Business Services

L'empilement de structures juridiques, d'organisations parallèles, de processus et d'outils différents et disparates, mène la vie dure à tous les acteurs de l'écosystème d'Orange Business Services, et aux salariés, en premier lieu. Chacun le vit au quotidien dans son travail, ses relations entre collègues ou entre les équipes, avec son ou ses managers, et bien entendu par extension avec nos clients et nos partenaires. Les difficultés générées par cette complexité sont autant de freins au quotidien dans nos activités.

## ► Un constat de la complexité juridique et organisationnelle...

Dans un contexte de besoin de croissance des activités et du business d'Orange Business Services, trois programmes majeurs sont menés à ce jour par la Direction : le développement des compétences sur les services à embarquer avec les offres réseaux, le renforcement des partenariats et une stratégie de croissance externe au travers d'acquisitions. Ces programmes sont porteurs d'une certaine complexité, qui s'ajoute à celle des organisations en place pour servir nos clients : il existe de nombreuses entités ou entreprises chez OBS, avec des structures juridiques et des noms différents.

## ► ...vers la simplification juridique d'OBS, pour commencer ?

Sous l'impulsion des alertes du représentant du personnel, des remontées des salariés, et des clients, la direction a pris la mesure de la complexité de son organisation. Elle a lancé depuis l'année dernière le projet de simplification d'Orange Business Services.

Lors d'une multilatérale convoquée lundi 15 janvier matin au siège du Groupe, les organisations syndicales se sont vu annoncer les premières mesures visant à simplifier l'organisation pour mieux soutenir la croissance dans les métiers des services. Ces décisions se concentrent sur la simplification des structures juridiques avec les fusions suivantes :

- ◆ **la fusion de Equant France dans Orange SA, avec l'intégration des 1500 salariés au sein de l'entité adressant le marché Entreprises (SCE)**
- ◆ **la fusion des filiales NRS : avec le regroupement en une seule entité juridique nommée Orange Business Services S.A.**

## ► Des fusions par convention collective : CCNT et SYNTEC

### **Les décisions annoncées dessinent deux blocs pour les activités d'Orange Business Services en France.**

#### ◆ **Fusion Equant France / SCE (OBS sous contrat Orange SA)**

Equant France est intégrée à Orange SA au travers d'une fusion simplifiée avec l'application de l'article L. 1224-1 du code du travail (ex L122-12), entraînant ainsi la bascule des contrats des 1500 salariés Equant vers Orange SA. Le nom Equant disparaît. Le mode Alliance n'existe plus de fait sur ces entités (sauf pour ceux qui rejoignent des structures où les contrats sont encore « mixés » comme OAB, OCB ...).

Les modes de fonctionnement sont encore à éclaircir, notamment sur la gouvernance avec l'international.

Les fonctionnaires détachés sont réintégrés en position normale d'activité dans Orange S.A.

Les mandats des représentants du personnel Equant disparaissent au moment de la fusion : DP, CE et CHSCT. La fusion amène OBS à regrouper près de 6800 salariés, localisés dans toute la France.

Sur OINIS Equant, près de 200 salariés devraient rejoindre SCE, alors qu'à ce jour la majorité de l'activité OINIS est chez IMT. On peut s'interroger sur le degré d'aboutissement du projet sur ce point, un tel choix mérite clarification par la direction.

#### ◆ **Fusion des filiales NRS dans une entité unique**

(hors OCD et acquisitions en cours) au travers d'une fusion simplifiée selon l'article L. 12 24-1 également.

Ainsi, il y aurait fusion des filiales OAB, Orange Consulting, OCWs, OCEAN, OCfB, Neocles, Orange Healthcare, au sein d'une nouvelle entité juridique Orange Business Services S.A. au sein d'OBS.

Cette fusion serait sans impact sur les Instances de Représentation de Personnel (IRP), jusqu'à l'entrée en vigueur chez Orange des ordonnances Macron fin 2019. Les CE/ DP et CHSCT restent les mêmes.

Les contrats des salariés Orange SA rattachés aux Strategic Business Units (SBU OAB, OCB, ...) et « verticales » (Orange Healthcare) ne changent pas.

Dans les 2 cas, les Unités Economiques et Sociales respectives sont maintenues : l'UES Orange accueille les salariés d'Equant France (salariés sous contrat Orange S.A. convention CCNT), et maintien de l'UES côté ex-NRS Holding/nouvelle filiale Orange Business Services S.A (salariés sous contrat filiale OBS convention SYNTEC).



## ► Un calendrier ambitieux

La phase d'audit ayant été assez longue en 2017, la direction a la volonté de concrétiser le projet rapidement. Une mise en œuvre ambitieuse à la fin du S1 2018, au 30 juin 2018, est affichée, avec une rétroactivité fiscale et comptable au 01/01/2018.

## La CFE-CGC Orange revendique

**La CFE CGC Orange demande la sécurisation des emplois et un traitement social identique pour tous les salariés, avec :**

- l'intégration des contrats sans régression sociale, y compris lors de la réintégration dans Orange SA des fonctionnaires détachés
- l'application des accords Groupe Orange SA pour tous, surtout sur l'intéressement et tout élément de rémunération et de reconnaissance
- la priorité à l'emploi et à l'accompagnement personnalisé pour tout projet d'optimisation des Fonctions Support dans le cadre des fusions
- une réelle stratégie immobilière pour soutenir ces fusions, avec le regroupement des salariés dans les mêmes bâtiments
- la clarification des principes de gouvernance en France et au niveau international

## Les prochaines étapes pour des fusions au 30/06/2018 :

- ◆ Information/consultation CCE UES NRS le 25 Janvier 2018
- ◆ Information / consultation CE Equant le 26 janvier
- ◆ Information CE SCE le 26 janvier
- ◆ Information/consultation CCUES Orange 14 février
- ◆ Démarrage d'une phase de négociation pour les accords d'adaptation pour chaque entité prévue dès fin janvier.

## ► Enfin !

Un projet de simplification en profondeur pour Orange Business Services est nécessaire et nous notons, au travers des annonces, que la transformation profonde de l'entité est enfin amorcée. Il était temps.

### **La CFE-CGC a toujours porté la sécurisation des emplois par l'intégration d'Equant dans l'UES Orange, ainsi que l'urgence de simplification du système de filiales en cascade**

Cependant cela devra également s'accompagner de changements très attendus sur la gouvernance des projets, les modes de fonctionnement entre les entités, les canaux de vente, avec et entre les Régions, le tout assorti d'une réelle amélioration et harmonisation des processus et des outils.

Si la simplification juridique est un bon début, la simplification de nos parcours clients de bout en bout, et bien sûr de notre expérience salarié(e), devra être en ligne avec les ambitions d'Orange sur le marché Entreprise, et les engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés.



### Vos correspondants

Arnaud Résillot : 06 30 52 22 96  
Gil Procureur : 06 30 17 50 53  
Isabelle Durant : 06 37 00 50 82  
Fabrice Dorey : 06 81 21 14 06  
Thierry Chatelier : 06 70 20 76 89

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

